

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un adjuvant

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement d'un nom commercial de l'adjuvant **HELIOTERPEN FILM**

de la société ACTION PIN

enregistrée sous le n°2020-2928

La demande concerne le changement de nom d'un second nom.

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	HELIOTERPEN FILM STIKOPIN FILMOPIN
Nouvelle dénomination du second nom Ancienne dénomination du second nom	HELIOSTIK HELIOSTICK
	Produit de référence
Titulaire	ACTION PIN ZI de Cazalieu CS 60030 40260 CASTETS France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	910 g/L - oligomères d'alpha-pinène et bêta-pinène
Numéro d'intrant	2140005
Numéro d'AMM	2140022
Fonction	Adjuvant pour bouillie fongicide, adjuvant pour bouillie insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

23 MARS 2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché



Marie-Christine de GUENIN